



PARIS, le 31 Mars 2015

R I F S E E P

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions,
de l'expertise et de l'engagement professionnel

Depuis quelques semaines, les informations relatives au RIFSEEP fleurissent sur vos écrans, vous proposant tour à tour la fin des primes ou la perte de revenus. Il n'y a bien que la CFDT pour dire que tout va bien dans le meilleur des mondes...

Hélas, les fonctionnaires, variable d'ajustement du gouvernement pour faire des économies, vont, sinon perdre, du moins stagner dans leurs salaires :

- Rémunération : point d'indice gelé depuis 2010,
- Avancement : diminution du nombre de poste (taux pro/pro),
- Indemnitaire : stagnation du montant des primes (si pas de perte, car rien n'est joué pour la création d'une prime annexe) plafond de l'indemnitaire DGAC bien supérieur à celui du RIFSEEP et complément indemnitaire de fin d'année (CIA) lié à la manière de servir...

Pour satisfaire à la réduction du coût de la Fonction Publique, il est donc à craindre que les avancées obtenues, protocoles après protocoles, ne se heurtent à un plafond imposé et mette fin à toute avancée indemnitaire pour la DGAC dans le futur.

**C'est pour cela que Force Ouvrière ne veut pas,
POUR TOUS LES CORPS DE LA DGAC,
de ce régime indemnitaire.**

Ce ne sera pas quand le RIFSEPP sera mis en place et entériné par la fonction publique que l'on pourra revenir en arrière.

RESISTONS ENSEMBLE